

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

**ÉCOLES PRIVÉES :  
GUIDE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT  
ET DES ENSEIGNANTS  
DANS LEURS RELATIONS  
AVEC LES SERVICES MUNICIPAUX**



## Édito

La rentrée scolaire est un moment important dans la vie d'un enfant, d'une école et d'une ville qu'il faut préparer ensemble et en toute sérénité.

Ce guide du chef d'établissement, que je suis heureux de vous adresser, est là pour vous accompagner tout au long de l'année et vous apporter des réponses pratiques dans la mise en place de la vie scolaire et périscolaire. Mes services municipaux seront comme chaque année vos interlocuteurs au quotidien.

Je vous souhaite une très belle année 2021-2022 à vous, ainsi qu'à vos équipes enseignantes.

**DAVID ROBO,**  
Maire de Vannes



# Sommaire

Contacts / Informations	page 7
Organigramme du service Éducation	page 8
Commission Actions sociales, Solidarité, Jeunesse et vie des quartiers	page 9
Conseil d'administration	page 10
Liste des écoles privées	page 11
Subventions	pages 12
Transport des élèves	page 16
Surveillance des entrées et des sorties écoles	page 17
Accueil unique	page 18
Services municipaux proposant des actions à caractère pédagogique	page 19
Accompagnement à la scolarité	pages 20
Services municipaux proposant des actions en direction des familles	pages 21
<b>ANNEXES</b>	pages 26

# Contacts / Informations

## Horaires d'ouverture du centre Victor Hugo

22 rue Victor Hugo

De 8h15 à 12h15

De 13h15 à 17h

## Accueil téléphonique et coordonnées du service Éducation

Responsable : M<sup>me</sup> LE GAC-BRIAND

02 97 01 60 70

karima.beraboukh@mairie-vannes.fr ou pole.proximite@mairie-vannes.fr

Tout courrier doit être adressé à :

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville de VANNES

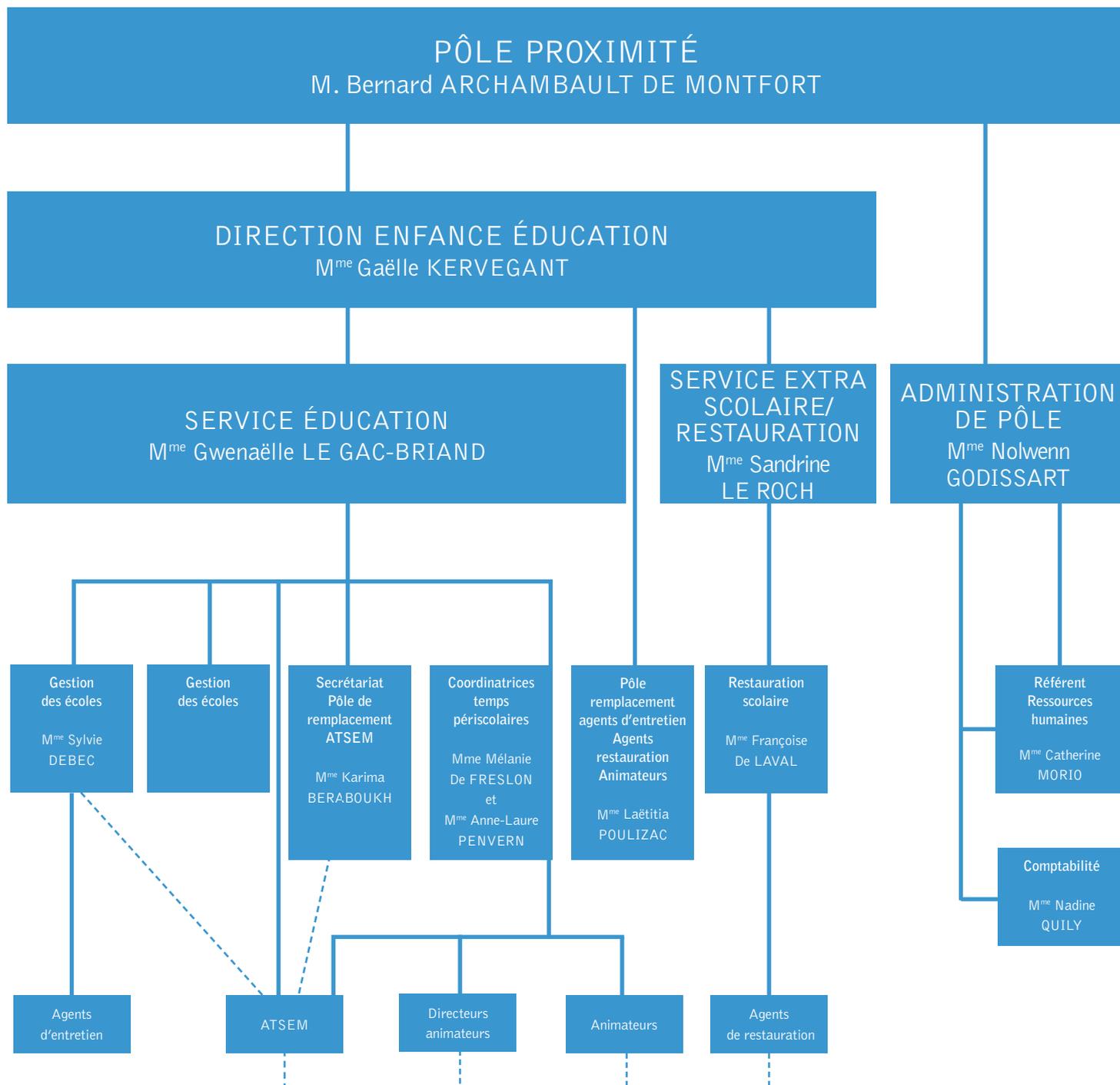
Service Éducation

BP 509 - 56019 VANNES CEDEX

Et en copie à M<sup>me</sup> PENHOÛËT, maire-adjointe, même adresse.

Toutes vos correspondances aux services municipaux doivent être mises en copie à M<sup>me</sup> LE GAC-BRIAND, responsable du service Éducation.

# Organigramme du service Éducation



# Commission Actions sociales, Solidarité, Jeunesse et vie des quartiers

Chaque trimestre, les membres de la Commission Actions sociales, Solidarité, Jeunesse et vie des quartiers se réunissent afin de débattre de différents dossiers :

- Dotation de l'allocation fournitures scolaires
- Classes de découvertes : montant de la subvention
- Classe à projet artistique et culturel (PAC)
- Mise en sécurité d'établissements scolaires
- ...

La Commission est composée de :

- M. Mohamed AZGAG - Maire-adjoint en charge des affaires sociales, des solidarités et de la politique de la ville
- M<sup>me</sup> Christine PENHOUËT - Maire-adjointe en charge de la famille, de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse
- M<sup>me</sup> Chrystel DELATTRE - Maire-adjointe en charge de l'accessibilité et de l'inclusion
- M<sup>me</sup> Karine SCHMID - Conseillère municipale, déléguée à l'économie sociale et solidaire
- M<sup>me</sup> Virginie TALMON - Conseillère municipale, déléguée à la santé, aux aînés et au lien intergénérationnel
- M. Marc-Antoine MENIER - Conseiller municipal, délégué à la vie et aux animations étudiantes
- M. Eric ROUILLON - Conseiller municipal
- M<sup>me</sup> Elen KERGUERIS - Conseillère municipale
- M<sup>me</sup> Annaïck BODIGUEL - Conseillère municipale
- M<sup>me</sup> Sandrine BERTHIER - Conseillère municipale
- M<sup>me</sup> Laetitia DUMAS - Conseillère municipale
- M<sup>me</sup> Odile MONNET - Conseillère municipale
- M. Pierre LE BODO - Conseiller municipal
- M. François RIOU - Conseiller municipal

# Conseil d'administration

À chaque réunion du conseil d'administration de l'OGEC portant sur les questions financières, le maire de la ville ou son représentant doit recevoir une invitation, au moins 8 jours avant, dans la mesure du possible.

## Les représentants municipaux

Toute information est communiquée à M<sup>me</sup> PENHOÛËT, maire-adjointe à l'Éducation à l'adresse suivante : [christine.penhouet@mairie-vannes.fr](mailto:christine.penhouet@mairie-vannes.fr) et en copie au représentant municipal du conseil d'école concerné.

Union des OGEC - Assemblée générale	<b>M<sup>me</sup> Christine PENHOÛËT</b> <b>Maire-adjointe</b>  <b>M. Fabien LE GUERNEVÉ</b> <b>Conseillé municipal délégué</b>  <b>M Gérard THÉPAUT</b> <b>Maire-adjoint</b>
ÉCOLE	Prénom NOM
FRANÇOISE D'AMBOISE	M. François ARS Maire-adjoint <a href="mailto:françois.ars@mairie-vannes.fr">françois.ars@mairie-vannes.fr</a>
NICOLAZIC	M. Frank D'ABOVILLE Conseiller municipal délégué <a href="mailto:frank.daboville@mairie-vannes.fr">frank.daboville@mairie-vannes.fr</a>
PIERRE-RENÉ ROGUE	M. Jean-Jacques PAGE Conseiller municipal délégué <a href="mailto:jean-jacques.page@mairie-vannes.fr">jean-jacques.page@mairie-vannes.fr</a>
SACRÉ-CŒUR	M. Eric ROUILLON Conseiller délégué <a href="mailto:eric.rouillon@mairie-vannes.fr">eric.rouillon@mairie-vannes.fr</a>
SAINT-GUEN	M. Patrick MAHÉ O'CHINAL Conseiller municipal délégué <a href="mailto:patrice.mahe-ochinal@mairie-vannes.fr">patrice.mahe-ochinal@mairie-vannes.fr</a>
SAINT-PATERN	M <sup>me</sup> Virginie TALMON Conseillère municipale déléguée <a href="mailto:virginie.talmon@mairie-vannes.fr">virginie.talmon@mairie-vannes.fr</a>
SAINT-VINCENT FERRIER	M <sup>me</sup> Christine PENHOÛËT Maire-adjointe <a href="mailto:christine.PENHOÛËT@mairie-vannes.fr">christine.PENHOÛËT@mairie-vannes.fr</a>
SAINTE-BERNADETTE	M <sup>me</sup> Marie CLÉQUIN Conseillère municipale <a href="mailto:marie.clequin@mairie-vannes.fr">marie.clequin@mairie-vannes.fr</a>
SAINTE JEHANNE D'ARC	Mme Armelle MANCHEC Conseillère municipale <a href="mailto:Armelle.manchec@mairie-vannes.fr">Armelle.manchec@mairie-vannes.fr</a>
SAINTE-MARIE	M <sup>me</sup> Violaine BAROIN Conseillère municipale <a href="mailto:violaine.baroin@mairie-vannes.fr">violaine.baroin@mairie-vannes.fr</a>
DIWAN	M. Jean-Jacques PAGE Conseiller municipal délégué <a href="mailto:jean-jacques.page@mairie-vannes.fr">jean-jacques.page@mairie-vannes.fr</a>

# Liste des écoles privées maternelles et élémentaires

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
M <sup>me</sup> BOURHIS - Directrice École FRANCOISE D'AMBOISE	19 avenue Paul Cézanne - VANNES eco56.fa.vannes@enseignement-catholique.bzh (direction) francoise.d.amboise@orange.fr (secrétariat)	02 97 63 33 87
M <sup>me</sup> BOYER - Directrice École SAINTE-JEHANNE D'ARC	5 place de la République - VANNES eco56.steja.vannes@enseignement-catholique.bzh	02 97 47 21 70
M <sup>me</sup> ENÉE - Directrice École NICOLAZIC	17 avenue Roosevelt - VANNES ecole.nicolazic@wanadoo.fr	02 97 63 09 68
M <sup>me</sup> RENNESSON - Directrice École PIERRE RENE ROGUE	37 rue de la Brise - VANNES eco56.prr.vannes@enseignement-catholique.bzh	02 97 63 47 19
M. LAUDRIN - Directeur École LE SACRE CŒUR	8 rue des Vénètes - VANNES eco56.sc.vannes@enseignement-catholique.bzh admssc@wanadoo.fr (pour les billets de bus)	02 97 40 46 91
M. LARCHER-ROULAND - Directeur École SAINT-GUEN - U.L.I.S	3 place Colonel Le Ménac'h - VANNES ecolesaintguen@orange.fr secretariat.ecolesaintguen@orange.fr (pour les billets de bus)	02 97 54 04 71
M. THOMAS - Directeur École SAINT-PATERN	Avenue de Tohannic - VANNES eco56.stpa.vannes@enseignement-catholique.bzh	02 97 47 14 45
M <sup>me</sup> LE POLH - Directrice École SAINT-VINCENT FERRIER	10 rue Jean Martin - VANNES - Adresse postale 2 rue Alfred Roth (entrée pour les élèves) eco56.stjo.vannes@enseignement-catholique.bzh stjostvincent.vannes@wanadoo.fr (secrétariat)	02 97 47 11 55
M <sup>me</sup> DELCROIX - Directrice École SAINTE-BERNADETTE	20 rue Sœur Odette JOSSE - VANNES eco56.stebe.vannes@enseignement-catholique.bzh	02 97 63 09 03
M <sup>me</sup> BOCQUET - Directrice École SAINTE-MARIE	Rue F.R. de Chateaubriand - VANNES eco56.stema.vannes@eco.ecbretagne.org	02 97 47 19 81
M <sup>me</sup> LE VAIX - Directrice École DIWAN	Impasse de Bohalgo - VANNES diwangwened@gmail.com	02 97 47 85 92

# Subventions

## *Crédit allocation fournitures scolaires*

Délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020 :

**43,94 €** par élève vannetais\* en maternelle et en élémentaire.

\*effectifs arrêtés en octobre de chaque année par extraction du logiciel Outil Numérique pour la Direction d'École (ONDE).

compta.proximite@mairie-vannes.fr ou service comptabilité - 02 97 01 60 82

## *Classe de découvertes*

Délibération du conseil municipal du 12 décembre 2014.

**1. Au plus tôt, dès que votre projet est acté, un courrier doit impérativement être adressé à Monsieur le Maire l'informant de votre intention d'organiser une classe de découvertes. Ainsi, le service Éducation peut réserver les crédits à cet effet.**

2. Le service Éducation présente le projet au maire-adjoint pour validation.

3. L'aide financière est de :

Écoles maternelles : **45 €** par élève vannetais pour un séjour de 2 jours

Écoles élémentaires par élève vannetais : **22,50 €** pour un séjour de 2 jours / **45 €** pour un séjour de 3 jours / **67,50 €** pour un séjour de 4 jours / **90 €** pour un séjour de 5 jours

4. Afin de bénéficier de la subvention, l'école remet au service Éducation le dossier constitué :

- liste des élèves vannetais ayant effectivement participé au séjour
- l'attestation de séjour
- R.I.B. de l'école

M<sup>me</sup> Gwenaelle LE GAC-BRIAND - 02 97 01 60 70

gwenaelle.legac-briand@mairie-vannes.fr ou pole.proximite@mairie-vannes.fr



## *Classes à projet artistique et culturel (PAC)*

Délibération du conseil municipal du 14 décembre 2012.

### **Conditions**

- Le projet artistique et culturel concerne le groupe classe, il doit être inscrit dans le projet d'établissement.
- La classe à PAC se déroule avec le concours d'artistes ou de professionnels agréés, de préférence locaux, intervenant de 8 à 15 heures par an dans des domaines divers.

### **Domaines de réalisation des PAC :**

- Les arts plastiques
- La photographie
- La musique
- Le théâtre
- La littérature et la poésie
- Le cinéma
- La danse
- L'architecture
- Les différents aspects du patrimoine
- La culture scientifique et technique
- Le dessin
- Les arts du goût

### **Participation financière :**

- **1 200 € maximum** / PAC / école / année scolaire

**1. Au plus tôt, dès que votre projet est acté, un courrier sollicitant une aide financière doit impérativement être adressé par l'école à Monsieur le Maire l'informant de la mise en place d'une classe à PAC. Il doit être accompagné du projet. Ainsi, le service Éducation peut réserver les crédits à cet effet.**

2. Un seul PAC peut être financé, à hauteur de 1200 euros maximum, par école, au titre de l'année scolaire.

3. Afin de bénéficier de la subvention, l'école remet au service éducation la (ou les) factures(s) acquittée(s) afférentes au projet ainsi que le R.I.B. de l'établissement.

M<sup>me</sup> Gwenaëlle LE GAC-BRIAND - 02 97 01 60 70  
gwenaëlle.legac-briand@mairie-vannes.fr ou pole.proximite@mairie-vannes.fr

## *Crédit « Arbre de Noël »*

Ce crédit vous permet d'organiser la « fête de Noël » pour les élèves de votre école.

D'un montant de **3,26 €** (à titre indicatif pour 2017) par élève (vannetais et non vannetais), il peut être utilisé pour :

- l'achat de friandises ou
- l'achat de petits matériels ou
- l'achat de places de cinéma, de spectacles.

Chaque année, un sapin est déposé dans les écoles au cours de la première quinzaine de décembre. Le service Éducation prendra contact avec les directeurs.

M<sup>me</sup> Gwenaëlle LE GAC-BRIAND - 02 97 01 60 70  
gwenaëlle.legac-briand@mairie-vannes.fr ou pole.proximite@mairie-vannes.fr

## Contrat d'association - Année 2021

### Généralités

Selon les textes en vigueur et plus précisément l'annexe de la circulaire interministérielle n°2012-025 du 15 février 2012, la participation financière de la commune doit permettre aux établissements scolaires de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

- entretien des locaux liés aux activités d'enseignement,
- dépenses de fonctionnement des locaux précités, telles que chauffage, eau, électricité, nettoyage, produits d'entretien ménager, fournitures de petit équipement, fournitures pour l'entretien des bâtiments, contrats de maintenance, assurances ...
- entretien et, s'il y a lieu, remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement,
- location et maintenance de matériels informatiques pédagogiques ainsi que les frais de connexion et d'utilisation de réseaux afférents,
- dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement de l'école,
- rémunération des agents.

Sont exclus des dépenses de fonctionnement et ne sauraient donner lieu à subvention :

- les frais de grosses réparations des immeubles,
- les travaux et acquisitions constituant un nouvel investissement et visant à l'accroissement du patrimoine de l'école,
- l'achat ou la location des immeubles et des meubles affectés aux classes sous contrat.

### Montant

Délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat, pour l'année 2020, s'élève à :

**1346,46 €** par élève vannetais, pour les écoles maternelles.

**419,01 €** par élève vannetais, pour les écoles élémentaires.

Pour ce calcul seront pris en compte les enfants inscrits sur Outil Numérique pour la Direction École (ONDE) **en octobre de chaque année.**

M<sup>me</sup> Gwenaelle LE GAC-BRIAND - 02 97 01 60 70  
gwenaelle.legac-briand@mairie-vannes.fr ou pole.proximite@mairie-vannes.fr

### Aide à la restauration

Conformément à la législation, par décision du Maire publié en juillet, la ville décide d'accorder aux enfants vannetais fréquentant les restaurants scolaires des écoles privées, la même dégressivité des tarifs de repas que celle accordée aux élèves des écoles publiques selon les quotients familiaux. Le calcul de cette aide est effectuée par le service Éducation au vu de la liste des rationnaires et du nombre de repas consommés par QF, transmis une fois par trimestre échu, selon le tableau type par catégorie (joint en annexe).

M<sup>me</sup> Gwenaelle LE GAC-BRIAND - 02 97 01 60 70  
gwenaelle.legac-briand@mairie-vannes.fr ou pole.proximite@mairie-vannes.fr

## *Fonctionnement des garderies*

Après examen de la demande de subvention pour le fonctionnement des garderies dans les écoles privées, le conseil municipal réuni le 4 février 2019, a accordé une subvention de **48 500 €**.

Elle a été versée sur le compte de l'INTEROGE, chargé, par la suite, de la répartir auprès de chaque garderie.

M<sup>me</sup> Gwenaëlle LE GAC-BRIAND - 02 97 01 60 70  
gwenaëlle.legac-briand@mairie-vannes.fr ou pole.proximite@mairie-vannes.fr



# Transport des élèves

Pour les déplacements des élèves vers les piscines, la patinoire, les musées, les médiathèques sur le territoire de la commune de VANNES, la Compagnie des transports du Pays de Vannes (Kicéo) accueille les classes des écoles vannetaises, à titre gratuit, sur ses lignes de réseau urbain.

Il vous appartiendra de vous connecter à l'adresse : [www.billetscollectifs-kiceo.fr](http://www.billetscollectifs-kiceo.fr) afin d'établir vous-même l'ensemble de vos billets de transport.

Ce logiciel ergonomique et intuitif vous permet de réserver en temps réel la ligne de bus correspondant au déplacement. Il propose différents itinéraires selon vos souhaits d'horaires de départ, de retour à l'école et d'arrivée sur site. Suite à ces choix, le billet de transport devra être imprimé et présenté au chauffeur de bus.

Cet outil, inscrit en réseau à l'échelle de l'agglomération, ne permet pas la présence simultanée de deux groupes scolaires au même moment, au même arrêt. Dans l'hypothèse où une difficulté surviendrait, le service Éducation devra être contacté par vos soins afin qu'une solution soit recherchée. Il en sera de même en cas de mise à disposition d'un bus équipé d'une plateforme pour le déplacement d'une personne en fauteuil roulant.

Chaque école est autonome pour anticiper et évaluer l'itinéraire le plus adapté à son besoin. Une seule classe est autorisée à monter dans le bus durant les horaires de classe.

Chaque établissement scolaire a ses propres identifiants et mots de passe nécessaires à sa connexion. Initié par la ville de Vannes pour être déployé à l'échelle de l'agglomération, ce dispositif constitue une nouvelle étape de la dématérialisation des démarches avec pour objectif la simplification des demandes des Vannetais.

## **À noter une règle IMPÉRATIVE : une seule classe par bus**

M<sup>me</sup> Karima BERABOUKH - 02 97 01 60 70  
karima.beraboukh@mairie-vannes.fr ou pole.proximite@mairie-vannes.fr

## *Code de bonne conduite à adopter en bus*

### **Montée et descente des élèves :**

- la montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Les élèves doivent attendre, pour cela, l'arrêt complet du véhicule,
- à la descente, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du bus et après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité,
- les sacs ou cartables doivent être placés de telle sorte, qu'à tout moment, le couloir de circulation ainsi que l'accès aux portes restent libres.

**En cas de difficulté, en référer au service Éducation.**

# Surveillance des entrées et des sorties des écoles

Les écoles citées ci-dessous seront surveillées aux heures d'entrées et de sorties des classes par des personnes formées et recrutées par la ville de Vannes.

- École Nicolazic
- École du Sacré-Cœur
- École Françoise d'Amboise
- École Saint-Patern
- École Sainte-Marie
- École Pierre-René Rogue

police.municipale@mairie-vannes.fr  
jean-michel.lejule@mairie-vannes.fr  
pole.proximite@mairie-vannes.fr  
02 97 01 61 67 - 02 97 01 61 63



# Accueil unique

La ville de Vannes a mis en place un lieu d'accueil unique pour effectuer les démarches d'inscription et de paiement des activités liées à l'enfance, à la petite enfance et à la jeunesse (centres de loisirs, garderies périscolaires publiques, multi accueil ...) ainsi que pour le quotient familial, qui permet de bénéficier d'un tarif adapté.

## Calculer

**Le quotient familial** ville de Vannes détermine le tarif pour de nombreuses prestations offertes par la ville : restauration scolaire, centres de loisirs, garderies périscolaires, tickets sport, piscines, ateliers artistiques, école de musique, etc...

**Attention :** les quotients sont calculés pour une année civile (de janvier à décembre).  
Il faut penser à faire calculer le QF avant le 31 décembre de l'année en cours.  
Documents à fournir : un justificatif de domicile à Vannes, l'avis d'imposition N-2, le relevé des prestations familiales. D'autres documents peuvent être demandés suivant la situation.

### Quotient familial (nouvelle procédure)

Si les familles le souhaitent, elles peuvent autoriser l'accueil unique à recueillir le quotient familial (QF) directement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). (voir document en annexe)

## Inscrire

Après la création d'un dossier famille informatisé, les enfants sont inscrits dans les structures et dispositifs qu'ils fréquentent : restauration scolaire publique, centres de loisirs, garderies périscolaires, tickets sport.

## Régler

Le paiement des factures est possible sur le portail «Vannes et vous» après création d'un espace personnel.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de consulter le site internet de la ville de Vannes : [www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr), rubrique famille solidarité / accueil unique.

## Accueil unique

Centre Victor Hugo - 22 avenue Victor Hugo - 56000 VANNES  
Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h  
02 97 01 65 10  
[accueil.unique@mairie-vannes.fr](mailto:accueil.unique@mairie-vannes.fr)

# Services municipaux proposant des actions à caractère pédagogique

Chaque année, des actions à caractère pédagogique, mises en place par la ville de Vannes, sont proposées à tous les élèves des écoles de Vannes.

Vous pouvez prendre directement contact avec les services concernés :

- L'accompagnement à la scolarité (02 97 01 60 86)
- Les ALSH et tickets-sports/culture (02 97 01 65 10)
- La maison de la nature (02 97 62 59 15)
- Le centre « Ty Golfe » Larmor Baden (02 97 57 05 61 ou 06 22 84 19 09)
- La ludothèque (02 97 63 98 57)
- Les médiathèques (02 97 01 62 65)
- Le conservatoire à rayonnement départemental (02 97 01 67 00)
- Le Théâtre Anne de Bretagne (02 97 01 62 00)
- L'animation du patrimoine (02 97 01 64 00)
- Les musées (02 97 01 63 00)
- La direction de l'évènementiel (02 97 01 62 30) (Vannes Photos Festival, Salon du livre...)
- Les archives municipales (02 97 01 62 54)
- La ferme pédagogique du Vincin (conventionnement ville de Vannes - 06 20 64 35 78)

Parallèlement, un espace internet dédié aux écoles facilite l'information des différentes actions mises en place gratuitement au profit des écoliers vannetais. Pour y accéder, veuillez vous connecter sur : <http://www.mairie-vannes.fr/offes-scolaires> puis saisir :

- Login : Ecole
- Mot de passe : Activites2016



## Parcours du cœur (Journée nationale de santé publique)

Chaque année, la Ville de Vannes et le CHBA organisent conjointement le « Parcours du Cœur » réunissant près de 200 enfants de différentes écoles vannetaises. Différents professionnels interviennent tout au long de cette journée (animation sportive, Relais prévention santé, professionnels de santé des services de cardiologie et tabacologie, la Ligue contre le cancer, le Service départemental d'incendie et de secours 56...)

Les enfants participent à des ateliers éducatifs et ludiques leur permettant d'adopter les bons réflexes Santé. L'objectif de cette journée est d'aider les enfants à devenir acteur de leur santé au quotidien autour de quatre messages essentiels (zéro cigarette, cinq fruits et légumes, soixante minutes d'activité physique, les gestes qui sauvent). À l'issue du parcours, l'enseignant reçoit un kit complet de documentation (passeport pour chaque enfant, affiches, livrets d'information...)

En début d'année scolaire, en toute équité par rapport aux années passées, le service Education proposera à différentes écoles d'y participer. Huit classes de CM2 seront accueillies par demi-journée au Palais des arts et des congrès.

## Accompagnement à la scolarité

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité, mis en place par la Ville de Vannes, s'inscrit dans le respect des principes et des objectifs définis par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

L'encadrement est assuré par des équipes d'animateurs et de bénévoles qui interviennent en collaboration avec les établissements scolaires des quartiers concernés. L'objectif poursuivi est d'aider les élèves des écoles élémentaires et des collèges, qui connaissent des difficultés au niveau de leur scolarisation et de leur environnement immédiat, en participant à l'épanouissement culturel et social de ces enfants.

Les élèves sont accueillis dans 8 centres répartis sur la ville.

Les bénévoles qui encadrent les ateliers apportent une aide, une écoute, une présence à l'enfant après l'école :

- chaque enfant accueilli a un tuteur bénévole attiré,
- chaque bénévole prend en charge 3 enfants au maximum,
- l'accueil est gratuit.

### Les centres d'accueil sont les suivants :

CENTRES	ADRESSE
Site de La Madeleine	11 rue de Sainte Anne
Centre socioculturel de Kercado	Rue Guillaume Le Bartz
Espace Henri Matisse	Rue Emile Jourdan
Maison de quartier de Conleau	9 allée du Lavoir
Centre socioculturel Rohan/La Madeleine	80 rue de Rohan
Maison de quartier de Kercado	Place de Cuxhaven
Espace Henri Dunant (*)	Résidence Herni Dunant
Foyer de Jeunes Travailleurs de Kerizac	2 rue Paul Signac

(\*) Cet espace est animé par des bénévoles de la société de Saint-Vincent de Paul qui œuvrent en étroite collaboration avec le service d'accompagnement à la scolarité de la Ville de VANNES. Contact : [pole.proximite@mairie-vannes.fr](mailto:pole.proximite@mairie-vannes.fr) - 02 97 01 60 86

# Services municipaux proposant des actions en direction des familles

## *Appui aux établissements scolaires des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (quartiers de Ménimur et Kercado)*

### Les aides sur projet dans le cadre du Contrat de Ville

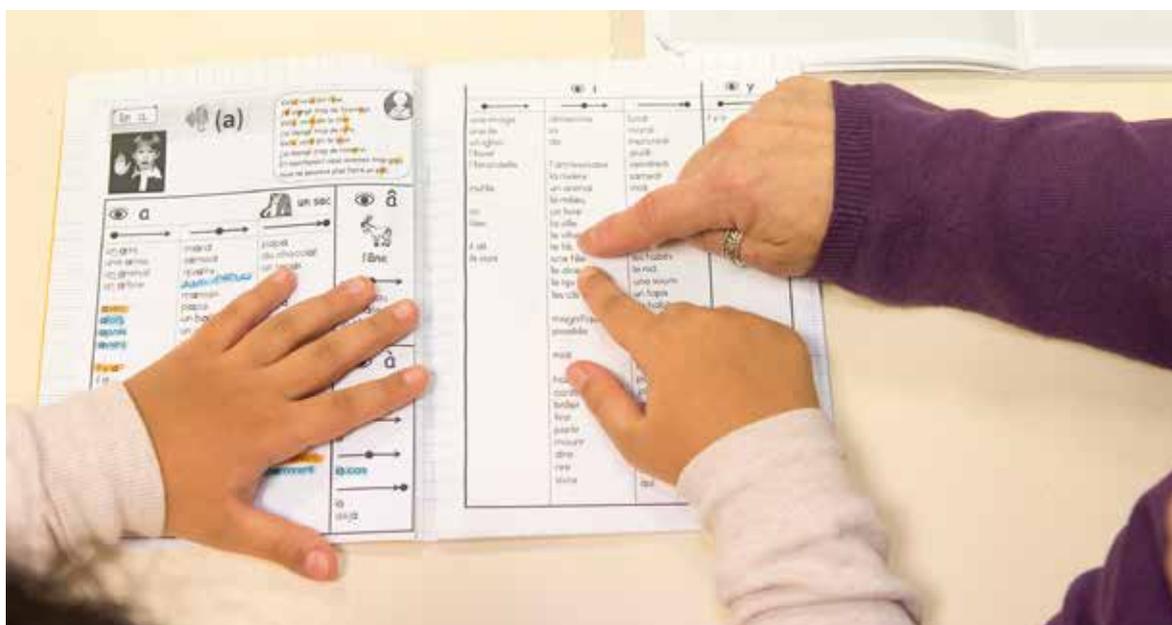
En 2015, la Ville de Vannes a signé avec l'Etat et un ensemble de partenaires institutionnels un « Contrat de ville » qui a pour objectif de renforcer l'action publique sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. A Vannes, les quartiers de Ménimur et Kercado sont concernés par cette démarche qui est contractualisée jusqu'en 2022.

Pour ce faire, chaque année, la Ville et l'Etat conduisent un appel à projets commun qui se matérialise par le dépôt de demande de subventions pour la réalisation de projets portés par les acteurs de ces territoires. Cet appel à projet est donc accessible aux établissements scolaires de Ménimur et Kercado en tant que structures et acteurs des quartiers prioritaires.

Dans le cadre de cet appel à projet, concernant le domaine éducatif et scolaire, une attention particulière est apportée aux actions ayant pour thématique la citoyenneté, l'écocitoyenneté, l'accès à la culture ou encore le renforcement du lien entre l'école et les familles. Ces thématiques ne sont toutefois pas exclusives.

Le dépôt des demandes de subventions se fait sur une application dédiée des services de l'Etat en général entre le début novembre et la mi-décembre de chaque année. Les accords de financement sont en général connus en mars/avril de l'année suivante.

Pour tout renseignement ou appui sur le montage de vos projets, vous pouvez contacter le :  
Développement Social Urbain - 5 rue Guillo Dubodan - 56000 Vannes  
02 97 01 67 20 - dsu@mairie-vannes.fr



## L'accompagnement individuel des enfants et des parents dans le cadre du parcours personnalisé de Réussite Educative

La Réussite Educative est une démarche de prévention primaire qui a pour objectif de répondre aux fragilités de certains enfants dans les domaines de la relation à la scolarité, l'accès aux savoirs, l'accès aux droits, à la santé, aux loisirs... Elle requiert une approche globale de l'enfant ou du jeune qui se fonde sur un projet éducatif partagé. Dans le cadre de ce programme, après accord et concertation des parents de l'enfant, il est proposé à chaque enfant un parcours personnalisé afin de le soutenir dans sa confiance en lui, son estime de soi, son ouverture aux autres, son goût de l'école...

Cette démarche s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes âgés de 2 à 16 ans qui habitent les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. A Vannes, les quartiers de Ménimur et de Kercado sont les principaux secteurs concernés.

Le Programme de Réussite Educative (PRE) n'a donc pas vocation à se substituer aux dispositifs existants des champs scolaire, social, socioculturel ou encore sanitaire. Il s'adresse toutefois aux enfants, jeunes et aux parents qui ne trouvent pas de réponses dans ces dispositifs ou bien encore qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour actionner seuls l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants dont ils pourraient tirer bénéfice. Il peut également parfois remplir une fonction de médiation entre les familles et les institutions tout comme une fonction de mise en lien des professionnels intervenants avec un même jeune et une même famille.

Différentes actions de soutien peuvent être proposées aux jeunes ou à leurs familles qu'elles soient individuelles ou collectives. Rassemblées au sein d'un « parcours personnalisé de Réussite Educative », elles sont toujours mises en œuvre en accord avec la famille et l'enfant.

Localement, cette démarche est mise en œuvre par une équipe composée de deux professionnels salariés de la Ville ou du CCAS de Vannes :

- Gildas NICOLAS - Coordonnateur du programme ;
- Hélène BOITEAU - Référente de parcours.

Pour répondre aux besoins des parcours individuels, cette équipe peut également faire appel aux compétences de vacataires salariés ponctuellement en relation avec les besoins identifiés.

Les informations échangées sont confidentielles.

Le dispositif est mobilisable par le biais de la transmission d'une fiche de saisine (voir document en annexe) dont le verso est complété par le professionnel qui oriente la famille. Le verso est quant à lui rempli par le ou les parents.

Cette équipe peut être contactée au :

Programme de Réussite Educative - 5 rue Guillo Dubodan - 56000 Vannes  
02 97 01 67 24 - [reussite.educative@mairie-vannes.fr](mailto:reussite.educative@mairie-vannes.fr)

## L'interprétariat pour faciliter les échanges avec les familles non francophones

Entre décembre 2011 et décembre 2020, le portage par le CCAS de Vannes dans le cadre Programme de Réussite Educative d'un poste de traductrice-médiatrice en langue turque a amené les professionnels du champ scolaire, et plus largement du champ éducatif, à mesurer l'intérêt du recours à la traduction en langue maternelle afin que les parents non francophones, ou n'ayant pas encore développés une maîtrise suffisante de la langue française pour être pleinement autonomes, puissent mieux comprendre les besoins, attentes et ainsi mieux s'investir dans le parcours éducatif de leur(s) enfant(s).

Parallèlement, du fait d'une maîtrise insuffisante de la langue française, certains parents restent très en retrait de l'école et de ce fait n'osent pas aller vers les enseignants pour échanger de la scolarité, voire de leurs difficultés à structurer seuls les demandes d'accompagnements extérieurs en lien avec les besoins de leurs enfants : mise en lien avec les structures médico ou psychosociales, bilans orthophoniques ou ophtalmologiques, démarches liées à la réorientation ou à l'orientation, au handicap, à la pratique de loisirs...

De ce fait, dans un certain nombre de situations, il est pertinent de prendre appui, de façon ponctuelle, sur des temps professionnels/parents nécessitant l'intervention d'un interprète.

Pour ce faire, l'équipe du PRE peut prendre appui sur deux types de professionnels :

- Des interprètes recrutés localement par le CCAS dans le cadre du PRE en vacations selon la présence de personnes pouvant localement assurer de la traduction (langue turque, langue russe, langue arabe, langue mahoraise, langue albanaise notamment) ;
- Le recours à des prestations d'interprétariat par téléphone concernant les langues pour lesquelles il n'existe pas d'interprètes médico-sociaux à l'échelle locale.

Le dispositif est mobilisable par le biais de la transmission d'une fiche de demande (voir document en annexe). Ce document doit être transmis au moins 7 jours avant la date souhaitée de rencontre.

Le recours à l'interprétariat n'est envisagé que si la famille concernée en a donné préalablement son accord.

Les fiches de demandes de prestations d'interprétariat sont transmises par courrier ou par mail aux adresses suivantes avec la mention « confidentiel » :

Programme de Réussite Educative - 5 rue Guillo Dubodan - 56000 Vannes  
02 97 01 67 24 - reussite.educative@mairie-vannes.fr

## *Les lieux d'accueil enfants - parents (LAEP)*

Le lieu d'accueil enfants - parents permet, pour les parents référents (parents, grands-parents, futurs parents...) de rencontrer d'autres parents avec leurs enfants, de passer un moment privilégié avec son enfant, de renouer des liens.

Ce sont des lieux collectifs à destination des parents et de leurs jeunes enfants (jusqu'à 4 ans). Il en existe 3 à Vannes :

- La Coccinelle, espace petite enfance rue Sonia Delaunay - ouvert le mardi de 14h30 à 16h30 (hors vacances scolaires)
- Les Capucines, rue Monseigneur Tréhiou - ouvert le lundi de 9h30 à 12h (hors vacances scolaires)
- Le Centre socioculturel de Kercado, rue Guillaume Le Bartz - ouvert le jeudi de 14h30 à 17h

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service petite enfance au 02 97 01 65 15.

## *Le service social du Centre communal d'action sociale (CCAS)*

Le service social du Centre communal d'action sociale peut recevoir les familles à leur demande, pour évoquer avec elles une situation particulière, afin de les orienter au mieux.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service social au 02 97 01 65 20.  
Centre Victor Hugo - 22 avenue Victor Hugo

## *Relais Prévention Santé / CCAS Vannes*

### **Objectifs**

- Réduire les inégalités de santé, faciliter l'accès à l'information et aux soins.
- Permettre à toute personne rencontrant des difficultés momentanées ou persistantes, une prise en compte de sa santé dans toute sa dimension (médicale, psychologique, sociale), en favorisant l'accès à la prévention et aux soins.
- Créer des liens entre les habitants et différents intervenants pour mettre en place des actions ciblées.

### **Les actions**

En individuel : consultations avec une diététicienne, consultations avec un infirmier spécialiste en addictologie, dépistage VIH /hépatite, bilan de santé

En groupe : info tabac, alimentation, activités physique et remise en mouvement, gestes de premiers secours, gestion des émotions...

### **Pour quel public ?**

Habitants de Vannes, de plus de 16 ans, en situation de vulnérabilité. En priorité habitants des quartiers de Kercado et Ménimur. Professionnels du social, bénévoles des associations et professionnels de santé.

Le programme des activités est téléchargeable sur [www.ville-vannes.fr](http://www.ville-vannes.fr)

Contact : [sophie.beiquet@mairie-vannes.fr](mailto:sophie.beiquet@mairie-vannes.fr) et [roselyne.jullien@mairie-vannes.fr](mailto:roselyne.jullien@mairie-vannes.fr)

Relais.[preventionsante@mairie-vannes.fr](mailto:preventionsante@mairie-vannes.fr)

Adresse :

2 rue Duplessis de Grenedan - Bâtiment Les Aigrettes - 56000 Vannes - quartier de Kercado

Ligne de bus N°1 - arrêt Kerarden

Tél : 02 97 62 69 47

## ***AUTRES SERVICES À DESTINATION DES ENFANTS :***

### ***CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN***

#### **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)**

Adresse :

Service départemental du Morbihan - 64 rue Anita-Conti - BP 20514 - 56035 VANNES CEDEX

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

02 97 54 78 32

[contact@morbihan.fr](mailto:contact@morbihan.fr)

### **CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES DU MORBIHAN (CRIP-56)**

02 97 54 57 73

02 97 54 78 14

[infos.preoccupantes@morbihan.fr](mailto:infos.preoccupantes@morbihan.fr)



# ANNEXES

L'accompagnement proposé est varié et concerne tous les aspects de la vie de votre enfant.

## Quelques exemples :

- **Accompagnement scolaire** (ex : orientation vers les dispositifs d'aide aux devoirs, aide à l'acquisition de méthodes de travail, participation à un club de lecture/écriture, rencontre avec les enseignants....)
- **Accès à des pratiques sportives, culturelles et de loisirs** (ex : recherche /aide à l'inscription d'une activité, accès aux activités durant les vacances scolaires...)
- **Accompagnement dans le parcours de santé** (ex : orientation et relais auprès des professionnels de la santé : orthophoniste, psychologue, ophtalmologiste...)
- **Aide à la parentalité** (échange sur la relation parent/enfant, orientation vers les lieux ressources...)

**Le PRE intervient là où les autres aides ou dispositifs ne peuvent apporter de solution**



## CONTACTS

Gildas NICOLAS  
Coordonnateur

Hélène BOITEAU

Référente en charge de la mise en œuvre et du suivi des parcours

Neşe BERTHO

Traductrice/médiatrice en langue turque

Service du Développement Social Urbain  
Programme de Réussite Educative  
3 rue Guillo Dubodan - 56000 VANNES

Vous pouvez nous appeler au :  
02 97 01 67 24 – 06 31 20 06 39

Nous écrire : [reussite.educative@mairie-vannes.fr](mailto:reussite.educative@mairie-vannes.fr)

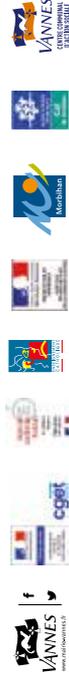
# PRE

## Programme de Réussite Éducative

POUR AIDER VOTRE ENFANT À S'ÉPANOUIR



Conception : Direction de la communication - Ville de Vannes - Imprimerie municipale - © Photo : Fotolia





Un professionnel d'une structure locale vous a proposé que votre enfant bénéficie d'un accompagnement dans le cadre du **Programme de Réussite Educative (PRE)**

## Qu'est-ce que c'est ?

- Le Programme de Réussite Educative (PRE) s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans habitant à Vannes ainsi qu'à leur famille.
- Ce programme a pour objectifs :
  - de favoriser l'épanouissement personnel de votre enfant,
  - de valoriser ses capacités,
  - de développer la confiance en soi,
  - ou bien encore de favoriser son intégration sociale et sa place dans un groupe.
- L'équipe du PRE s'appuie sur différents professionnels (enseignants, travailleurs sociaux, animateurs, professionnels médicaux, psychologues...) qui se réunissent avec votre accord pour vous proposer un accompagnement adapté aux besoins de votre enfant.
- Un référent PRE vous accompagnera tout au long de ce parcours.



## Les parents

→ En tant que premiers éducateurs de votre enfant, il est nécessaire que vous donniez votre accord pour qu'un parcours personnalisé soit mis en place dans le cadre du PRE.

Si vous l'y autorisez, l'équipe du PRE peut se mettre en contact avec les différents professionnels qui sont en lien régulier avec votre enfant (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux...) pour une meilleure compréhension de ses besoins. Les professionnels vont travailler avec vous pour définir des objectifs à mener.

Plusieurs rencontres auront lieu avec vous et votre enfant pour échanger de l'accompagnement proposé.

Si une étape du parcours ne vous paraît plus adaptée, l'accompagnement peut être revu, momentanément suspendu ou arrêté.



## Comment ça marche ?

Un professionnel vous propose d'orienter votre enfant vers le PRE

- Suite à votre accord, un premier rendez-vous est fixé avec l'équipe du PRE (et éventuellement le professionnel qui vous a proposé cette démarche) pour échanger des besoins de votre enfant et de vos attentes.
- Réunion de l'équipe de soutien pour examiner la situation et proposer des réponses (les situations sont évoquées de manière anonyme ou nominative, selon votre accord préalable, et les informations partagées restent confidentielles)
- Elaboration avec votre accord d'un parcours personnalisé pour votre enfant
- Mise en place de l'accompagnement
- Points étapes
- Bilan final



**FICHE DE DEMANDE  
DE PRESTATION D'INTERPRETARIAT**

Cette fiche doit être envoyée au minimum 7 jours avant la date du rendez-vous

**COORDONNEES DE LA STRUCTURE / DU PROFESSIONNEL DEMANDEUR :**

Structure :

Nom : ..... Service : .....

Adresse (rue, code postal, ville) : .....

Téléphone : .....

Professionnel demandeur :

Nom : ..... Prénom : ..... Profession : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Date de la demande : .....

**INFORMATION SUR L'INTERVENTION :**

Date de rendez-vous : ..... Heure : ..... Durée : .....

**Si** intervention par téléphone / Numéro de téléphone à utiliser pour le RDV : .....

**Si** intervention sur place / Adresse exacte de l'intervention : .....

Domaine : Scolaire  Éducatif  Santé

Autre , précisez : .....

Information complémentaire sur le motif d'intervention : .....

**ENFANT / JEUNE CONCERNE ET COORDONNEES DE LA FAMILLE :**

Nom : ..... Prénom : ..... M  F

Date de naissance : .....

Famille :

Nom M.  et / ou Mme  : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Langue pratiquée : ..... Pays d'origine : .....

Situation administrative (si connue) :

Demandeur d'asile  Réfugié  Vie privée et familiale  Situation irrégulière  Mineur isolé

Union européenne  Carte de résident

Service avec lequel la famille est en lien (si connu) :

**Date de réception de la saisine :**

...../...../.....

Cadre réservé service Réussite Educative

**Numéro de suivi :**

.....

Cadre réservé service Réussite Educative



## Fiche de saisine pour l'étude d'un parcours personnalisé de Réussite Educative

*Cette fiche de saisine est à rédiger avec les parents de l'enfant ou du jeune.*

*Merci de compléter les items qui vous semblent nécessaires à une bonne compréhension de la demande.*

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Sexe : M  F

Etablissement scolaire : ..... Classe : .....

**Contexte de la demande** (*A développer sur papier libre si nécessaire.*)

**Actions entreprises en réponse à la situation exposée par vous ou votre institution :**

**Besoins de l'enfant ou du jeune / Vos attentes quant à un accompagnement potentiel**

① .....

② .....

③ .....

**Coordonnées du professionnel à l'origine de la demande de parcours de Réussite Educative**

Nom et prénom : .....

Fonction et structure : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Créneaux horaires pour vous contacter : .....

Rédigé le : .... /.... /..... par : .....Signature du rédacteur :

*La rédaction de cette fiche est soumise aux règles définies par les institutions partenaires dans le cadre de la charte de confidentialité du PRE de Vannes*

Version du 27 juillet 2020

## DOCUMENT CONFIDENTIEL

Madame, Monsieur,

Un professionnel vous a proposé qu'avec votre enfant, vous puissiez vous mettre en lien avec le service du Programme de Réussite Educative de la Ville de Vannes.

L'objet du Programme de Réussite Educative consiste à réfléchir avec vous et éventuellement avec les professionnels avec lesquels vous êtes déjà en lien, aux réponses les plus adaptées aux besoins de votre enfant, que cela concerne sa scolarité, sa relation aux autres (confiance en soi, estime de soi, agressivité...), l'accès à la santé, l'accès aux loisirs ou bien encore sa relation avec vous. Cette première rencontre ne peut se faire qu'avec votre accord. De plus, il est rappelé que cette démarche ne vous engage pas au-delà de notre premier rendez-vous.

Nous sollicitons par ailleurs de votre part quelques informations complémentaires qui nous permettront de mieux préparer notre première rencontre en identifiant plus précisément les ressources déjà mobilisées.

### **Vos coordonnées afin de vous joindre pour une première rencontre :**

Père : ..... Mère : .....

Adresse : ..... Adresse : .....

Téléphone : ..... Téléphone : .....

Mail : ..... Mail : .....

Langue pratiquée au quotidien par la famille si autre que le français : .....

Nécessité d'un interprète pour faciliter les échanges :  Oui  Non

### **Accompagnements déjà mis en place à ce jour pour votre enfant**

#### **CONCERNANT L'ECOLE et LE TRAVAIL DU SOIR**

Votre enfant bénéficie-t-il de soutiens dans son établissement scolaire ? oui  non  je ne sais pas

Si oui, lesquels ? .....

Fréquente-t-il un dispositif d'aide aux leçons ou d'accompagnement à la scolarité : oui  non  je ne sais pas

Si oui, lequel ? .....

Cette demande est-elle faite en lien avec l'école, le collège ou le lycée du fait :

De nombreuses absences  D'une mesure d'exclusion temporaire  D'une exclusion définitive  Autre

#### **CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Etes-vous en lien avec un travailleur social (assistante sociale, éducateur, conseillère en économie sociale et familiale) concernant votre enfant ? oui  non

#### **CONCERNANT LA SANTE**

Votre enfant bénéficie-t-il d'une prise en charge de santé en rapport avec le motif de la demande ? oui  non

► Si oui, laquelle ? .....

#### **CONCERNANT LES ACTIVITES DE LOISIRS**

Votre enfant fréquente-t-il une structure d'animation de quartier (centre socioculturel, maison de quartier) ? oui  non

► Si oui, laquelle ? .....

Votre enfant pratique-t-il une activité sportive, culturelle ou de loisirs au sein d'une association ? oui  non

► Si oui, laquelle ? .....

### **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e), Madame et/ou Monsieur .....

Reconnais(sons) avoir été informé(s) oralement du cadre d'intervention du Programme de Réussite Educative et qu'il m(nous)'a été transmis un document de présentation,

Confirme(ons) avoir pris connaissance des éléments concernant mon enfant et autorise(ons) leur transmission au service du Programme de Réussite Educative.

Fait à Vannes le :.... /...../..... Signatures du ou des responsables légaux :

Nous vous informons que les données renseignées sur cette fiche font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la Ville de Vannes, au sein d'un logiciel dédié. Les finalités de ce traitement sont d'assurer le suivi des accompagnements et actions qui vous sont proposés dans le cadre du parcours personnalisé de Réussite Educative de votre enfant ainsi que la réalisation de statistiques d'activités. Les destinataires de ces données sont exclusivement les salariés du Programme de Réussite Educative de Vannes. Ce fichier a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés sous le numéro 1981748. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant auprès du service du Programme de Réussite Educative sur simple demande à l'adresse indiquée ci-dessous. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**A retourner sous enveloppe cachetée avec la mention « confidentiel » sur l'enveloppe à :**

Programme de Réussite Educative - Service du Développement Social Urbain - 5 rue Guillo Dubodan - 56000 VANNES

Tél : 02.97.01.67.24 - Courriel : reussite.educative@mairie-vannes.fr





# Autorisation Quotient Familial CAF



**Vous êtes allocataire de la  
Caisse d'Allocations Familiales  
du Morbihan et vous résidez sur Vannes.**

Cette autorisation permet de simplifier vos démarches en vous évitant de vous déplacer à l'Accueil Unique Enfance. Vous recevrez, tous les ans, par courrier l'attestation précisant la lettre correspondante à vos tarifs (sous réserve d'un quotient calculé par la CAF).

**ATTENTION !** Même si vous ne percevez aucune allocation CAF, il est possible qu'un quotient soit calculé.

C : .....

## AUTORISATION A COMPLETER ET A RETOURNER

ACCUEIL UNIQUE ENFANCE - 22 avenue Victor Hugo - 56000 VANNES  
Courriel : [accueil.unique@mairie-vannes.fr](mailto:accueil.unique@mairie-vannes.fr)

Je soussigné (e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro d'allocataire CAF du Morbihan: .....

Autorise l'Accueil Unique Enfance de la Ville de Vannes à recueillir auprès de la CAF mon quotient familial, afin de définir la tranche tarifaire de ma famille.

Fait à ..... le ..... Signature

### A NOTER

Vous avez également la possibilité de nous transmettre une attestation CAF mentionnant le montant de votre quotient CAF (à retirer auprès de la CAF ou sur le site internet de la CAF) mise à jour en janvier. Cette attestation devra, dans ce cas, être fournie tous les ans.

**ATTENTION !** En l'absence de présentation des documents, la tarification maximale sera appliquée. *Les quotients sont valables sur une année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.* Pour les calculs en cours d'année, le quotient s'applique au 1<sup>er</sup> du mois de calcul. Il n'y a pas de rétroactivité.

Si votre situation familiale ou professionnelle entraîne en cours d'année une modification de vos ressources (perte d'emploi, décès, séparation, naissance d'un enfant), vous devez en informer votre Caisse d'allocations familiales pour obtenir un nouveau quotient CAF, et nous faire parvenir celui-ci dans les plus brefs délais.

L'Accueil Unique Enfance est à votre disposition pour tout renseignement - 02 97 01 65 10

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'Accueil Unique Enfance de la Ville de Vannes. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, et notamment d'annuler la présente autorisation, en adressant un courrier à l'Accueil Unique Enfance de la Ville de Vannes

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

**ÉCOLES PRIVÉES :  
GUIDE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT  
ET DES ENSEIGNANTS  
DANS LEURS RELATIONS  
AVEC LES SERVICES MUNICIPAUX**

